

INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS ET MINI SEJOURS (*)

Vacances d'été du 07-07-2025 au 31 juillet 2025

A retourner au plus tard le 06 juin 2025

Pour inscrire votre enfant en accueils de loisirs, deux possibilités vous sont offertes :

- Par internet sur le portail famille (www.monlhay.fr), modifiable jusqu'à 20 jours à l'avance
 - Par la fiche d'inscription ci-dessous à retourner en mairie à la Direction des Guichets Uniques : guichets.uniques@ville-lhay94.fr; - Tél : 01 46 15 33 33

ENFANT

NOM : Prénom : Sexe : M ☐ F ☐

Date de naissance : Accueil de Loisirs fréquenté en 2024-2025 :

JE SOUSSIGNE(E), RESPONSABLE LEGAL :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel domicile : Portable : Tél. Professionnel.....

J'autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence, seuls habilités à définir l'hôpital de secteur. Je m'engage à rembourser, dans les plus brefs délais, toute avance de frais médicaux nécessités par l'état de santé de mon enfant.

J'autorise la prise de photos/vidéos dans le cadre du séjour, et l'utilisation dans les publications :

- réseaux sociaux Oui ☐ Non ☐

1° ACCUEILS DE LOISIRS (cocher les jours où l'enfant sera présent) : **A retourner avant le 06 JUIN 2025**

[illegible]

A noter : En raison de travaux d'entretien des bâtiments scolaires des regroupements sont prévus. Merci de vous référer au planning de regroupement.

Rappel des modalités applicables pour ces inscriptions conformément aux nouveaux règlements du 2 septembre 2021 :

L'inscription préalable est obligatoire faute de quoi l'enfant ne pourra pas être accueilli. L'enfant peut être accueilli de 7h30 à 18h30 (facturation repas + journée d'accueil), avec une arrivée possible entre 7h30 et 9h00 et un départ possible à partir de 17h00, l'enfant doit être accompagné par un adulte. En cas d'absence de réservation, votre enfant ne pourra pas être pris en charge. Toute journée réservée est due, sauf présentation d'un justificatif sous un délai de 48 h.

2° MINI SEJOURS à la Base de loisirs de Jablines

* (Pré-Inscription sous réserve de place disponible à un seul séjour. Pas d'inscription possible sur le portail famille)

ELEMENTAIRES séjour de 5 jours ☐ Séjour du 07 au 11 juillet 2025 ☐ Séjour du 14 au 18 juillet 2025 ☐ Séjour du 21 au 25 juillet 2025

MATERNELS séjour de 4 jours (pour les enfants âgés de 4 à 6 ans) ☐ Séjour du 15 au 18 juillet 2025

Le montant de votre participation est calculé sur la base de votre quotient familial (QF). **A défaut d'actualisation de ce dernier, la facture est calculée au tarif maximum.** Pour calculer votre QF vous devez vous rendre au C.C.A.S de la mairie avec votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et votre dernier bulletin de salaire.

TARIFS MINI SEJOURS * Entourer le montant correspondant									
Quotient	HC	8	7	6	5	4	3	2	1
Elémentaires : séjour 5 jours *	174,50 €	130,30 €	115,11 €	107,03 €	98,85 €	84,90 €	77,96 €	61,66 €	46,55 €
Maternels : séjour 4 jours *	139,55 €	102,45 €	93,09 €	86,04 €	78,61 €	68,64 €	62,89 €	50,39 €	37,26 €

Le

Signature du responsable légal :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier par la Commune de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES par l'intermédiaire de son représentant : M. le Maire. Un délégué à la protection des données personnelles est désigné pour cette structure : Mme Lauranne COSSON, Hôtel de Ville, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES. La finalité du traitement est la gestion des inscriptions (périscolaire, scolaire, restauration, accueils de loisirs, école de musique, de sport) et l'établissement des factures liées aux activités payantes. Les bases légales du traitement sont une obligation légale issue du code de l'éducation et une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont en interne : direction des affaires scolaires et périscolaires, des finances, des structures d'accueil, du CCAS, des Guichets uniques (suivi des demandes) et adjoints municipaux en charge de l'enfance, en externe : Trésor Public, inspection académique, prestataire extérieur (accès restreint) et CAF. Ces données seront conservées le temps de la scolarisation de l'enfant. Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques. Vous pouvez également saisir la CNIL pour une réclamation.

Mairie de L'Haÿ-les-Roses
Département du Val-de-Marne

41 rue Jean Jaurès, 94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex - Tél. 01 46 15 33 33 - Fax 01 46 15 33 00 - www.lhaylesroses.fr